

**Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie  
(ANADAV)**

-----  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901  
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jovet - 75009 PARIS**

---

<p><b><i>RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2021</i></b></p>
--

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création, d'une part, pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, d'autre part, pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2020, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

## **I - RAPPORT D'ACTIVITES**

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2020 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

### ➤ **Point sur les avenants et nouveaux contrats signés en 2020 par le Président du Conseil :**

- **GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM**

Le 16 janvier 2020, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Heliopse Transition Mai 2020,
- Versalto Mai 2020,
- Porphyre Climat Mai 2020.

Le 4 août 2020, ajout de 3 supports temporaires en UC :

- Heliopse Durable Septembre 2020,
- Versalto Septembre 2020,
- Porphyre Territoires Septembre 2020.

Le 30 septembre 2020, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Porphyre Vert Janvier 2021,
- Versalto Janvier 2021.

- **GROUPAMA PREMIUM**

Le 6 février 2020 :

- Ajout de la Gestion Déléguée,
- Suppression des dispositions relatives à l'option de gestion financière "gestion sous mandat de sélection et d'arbitrage" suite à la décision du mandataire de mettre fin à ses engagements contractuels envers l'assureur et envers l'adhérent au titre du mandat conclu, tel que prévu contractuellement et ce à date d'effet du 31 mai 2020.

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	407 925	Produits d'exploitation	578 265
Impôt sur les sociétés	40 021	Produits financiers	6 054
Résultat bénéficiaire	136 373		
<b>Total</b>	<b>584 319</b>		<b>584 319</b>

#### Commentaires :

##### Les produits :

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 552 773 €, en baisse de 3,5 % ; le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le CTP.

##### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 407 925 € (en baisse de 9,8 % par rapport à 2019) correspondent principalement à :

- ✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 293 181 €
- ✓ Frais de fonctionnement courant : 22 355 €
- ✓ Location de bureau et charges locatives : 21 255 €
- ✓ Dons aux associations : 20 000 €
- ✓ Frais de déplacement et ITP : 18 307 €
- ✓ Honoraires comptables : 8 848 €
- ✓ Honoraires juridiques : 7 977 €
- ✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 6 670 €
- ✓ Organisation de l'Assemblée Générale : 4 292 €

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 352 661
Autres immob. financières	3 502	Report à nouveau	658 332
	<u>4 176</u>	Résultat de l'exercice	<u>+ 136 373</u>
			2 147 366
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>DETTES</b>	
Créances	43 749	Dettes financières	49
Valeurs mob. de placement	1 520 892	Dettes fournisseurs	9 565
Disponibilités	624 383	Autres dettes	<u>40 879</u>
Charges constatées d'avance	<u>4 659</u>		50 493
	2 193 683		
<b>TOTAL</b>	<b>2 197 859</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 197 859</b>

### *A l'actif*

#### Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

#### Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

#### Créances

Il s'agit principalement d'un excédent d'acompte d'impôts sur les sociétés versé, d'un crédit de TVA et de cotisations à recevoir.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées notamment de titres Groupama Equilibre (405 003 €) et Euro capital durable I (103 506 €), d'un CTP (644 252 €), ainsi que d'un compte Elancio Pro (358 984 €).

#### Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde des comptes bancaires Orange Bank et BNP.

#### Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part du coût de l'assurance de Responsabilité Civile et à l'hébergement du Site Internet, réglés d'avance en 2020 au titre de l'exercice 2021.

### *Au passif*

#### Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement aux honoraires comptables et juridiques de l'année 2020 et aux frais dus au prestataire téléphonique depuis 2014.

### **3) Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de **136 373 euros** de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	136 373 €
- Report à nouveau précédent	658 332 €
- <b>Total</b>	<b>794 705 €</b>

#### Affectation :

- <b>Au report à nouveau</b>	<b>794 705 €</b>
------------------------------	------------------

### **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**